



DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2017
BUDGET PRINCIPAL

CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2017

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-911 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) , le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce débat porte sur le budget communal et permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Il doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du conseil municipal.

I/CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE

1.1 - SITUATION GLOBALE

1. Les perspectives économiques pour 2017.
2. Les concours financiers de l'Etat.

1.2 - SITUATION DE LA VILLE

II/ TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

2.1 - LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de personnel
2. La charge de la dette
3. Les dépenses obligatoires
4. Les autres dépenses

2.2. - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

2.3- SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement
2. Les dépenses d'investissement
 - 1 - Le programme pluriannuel
 - 2 - La programmation des investissements pour l'exercice 2017

I/ CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE

1.1 - SITUATION GLOBALE

1.1.1 - LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES POUR 2017

ZONE EURO

- Selon le consensus, la croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,2% en moyenne en 2017 après 1,6 % attendu en 2016. Cependant, le potentiel de croissance reste faible et les gains de productivité progressent modestement.
- Le retour de l'inflation en raison d'une remontée des prix du pétrole affecterait négativement la consommation privée. In fine, l'inflation devrait rester sous la barre du 2% visé par la BCE : à 1,4% en moyenne en 2017.

EN FRANCE

- Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation.
- L'année 2017 sera marquée par une inflation plus forte (+1,2% en moyenne).
- Les demandes de crédit des ménages et des entreprises sont en hausse. Les conditions de financement ne sont plus un frein à l'investissement qui semblent principalement contraint par une confiance insuffisante.

1.1.2 – LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

Le contexte électoral particulier de 2017 sera peu propice à des réformes de fond et implique également des incertitudes sur le plan budgétaire.

Néanmoins, la loi de finances pour 2017 et la loi de finances rectificative pour 2016 ont été publiées au journal officiel le 30 décembre 2016 avec un certain nombre de mesures impactant les communes.

Avec une hypothèse de croissance de 1,5%, le PLF prévoit de ramener le déficit public dans les objectifs européens à 2,7 % du PIB.

Le contexte général de la loi de finances 2017 reprend le triptyque qui structurait les lois de finances 2015 et 2016, à savoir :

BAISSE DES DOTATIONS

- La diminution de la baisse des dotations au bloc communal ne sera que d'un milliard d'euros au lieu des 2 milliards initialement prévus. Malgré ce geste, les concours financiers de l'Etat aux collectivités diminueront de près de 3,5 %.
- Les concours financiers de l'Etat s'établiront ainsi à 63 milliards d'euros en 2017 contre 65,3 milliards d'euros en 2016.

SOUTIEN DE L'ETAT A L'INVESTISSEMENT LOCAL

- Le fonds de soutien à l'investissement local sera abondé de 200 millions d'euros pour s'établir à 1,2 milliard d'euros sur quatre ans alors que la dotation des territoires ruraux (DETR) passera à 1 milliard d'euros en 2017.

RENFORCEMENT DE LA PEREQUATION

- Une progression et des adaptations techniques sont prévues pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles.
- La répartition de la DSU a été revue afin de la recentrer et de mieux en répartir la progression annuelle. La notion de DSU cible disparaît.

- ❑ La réforme de la **dotation globale de fonctionnement** a été une nouvelle fois reportée (au plus tôt en 2018).
Le montant de la DGF a été fixé à 30,86 milliards € soit une diminution de 2,33 milliards € par rapport au montant alloué en 2016.
Cette diminution correspond à la dernière tranche de contribution des communes au redressement des finances publiques.

- ❑ La **dotation de solidarité urbaine** et la **dotation de solidarité rurale** augmentent chacune de 180 millions d'euros.

- ❑ Le **FCTVA** est en baisse de 522 millions € par rapport à la loi de finances 2016. Cette estimation tient compte du niveau d'investissement constaté et prévisible des différentes catégories de collectivités entre 2015 et 2017.

- ❑ Le **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) est maintenu à 1 milliard €. En 2017, les prélèvements et attributions ne pourront dépasser +/- 10% des montants 2016.

1.2 – SITUATION DE LA VILLE

L'année 2017 sera marquée par la constitution de la communauté d'agglomération Chauny-Tergnier – La Fère née de la fusion de la communauté de communes Chauny-Tergnier et de la communauté de communes des villes d'Oyse avec extension aux communes de Manicamp, Bichancourt et Quierzy.

La création de la communauté d'agglomération s'accompagnera de prise de compétences intercommunales jusqu'à présent exercées par les communes.

Pour la ville de Chauny, ces transferts auront un impact financier peu important en 2017.

- En ce qui concerne la compétence politique de la ville, le transfert du service communal générera une réduction de dépense de fonctionnement compensée par une diminution des attributions de compensation versées par la communauté d'agglomération.
- En ce qui concerne la compétence promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, la ville n'a plus la possibilité de verser de subvention à l'association OTSI.

Par ailleurs, le conseil communautaire par délibération en date du 5 décembre 2016 a proposé d'incorporer la dotation de solidarité versée à la Ville (147 923 €) dans les attributions de compensation (5 796 286 €) afin d'en assurer la pérennité.

La ville est donc assurée de percevoir la somme de 5 944 209 € au titre de 2017 éventuellement réduite des charges transférées par la ville à la communauté d'agglomération.

Pour 2017, la Ville poursuit la mise en œuvre de ses projets selon des orientations se déclinant en quatre axes :

- La maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de préserver une capacité d'autofinancement permettant d'investir,
- La poursuite du désendettement,
- Le maintien des taux actuels de la taxe foncière et de la taxe d'habitation,
- Des investissements planifiés afin de ne pas recourir à l'emprunt.

II/ TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA VILLE

▶ 2.1 - LES DEPENSES PRÉVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT :

2.1.1 - LES DÉPENSES DE PERSONNEL

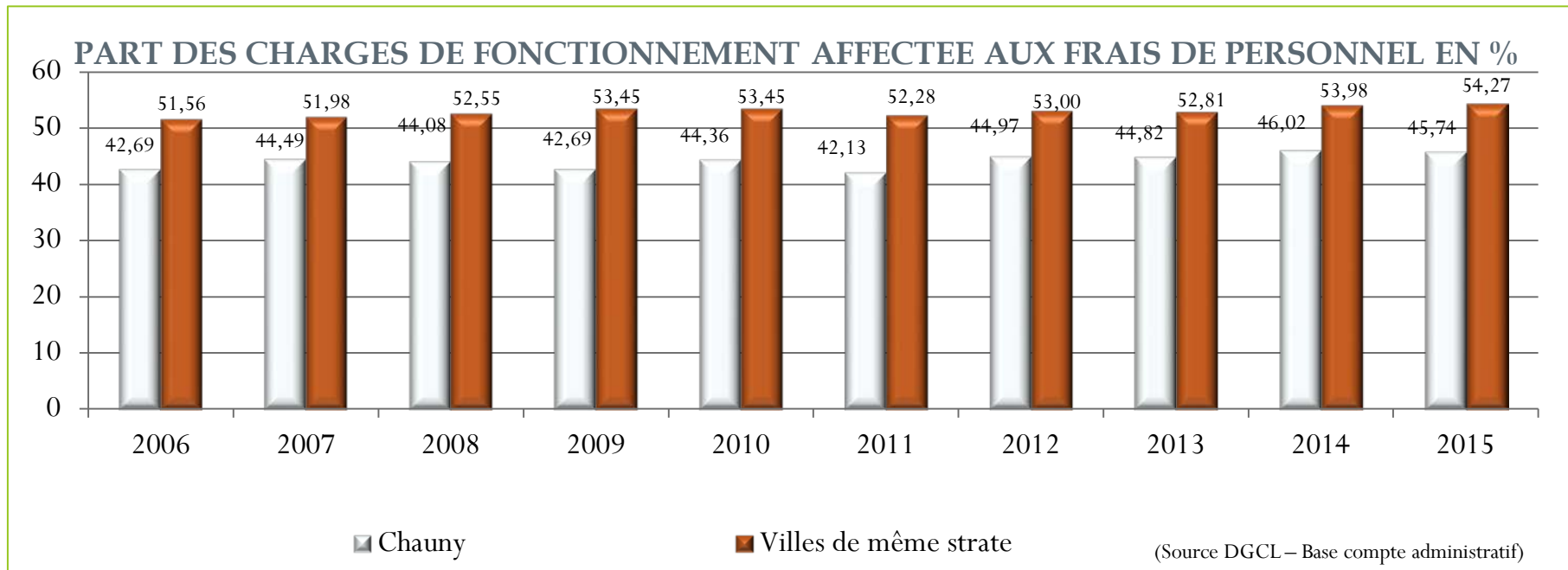
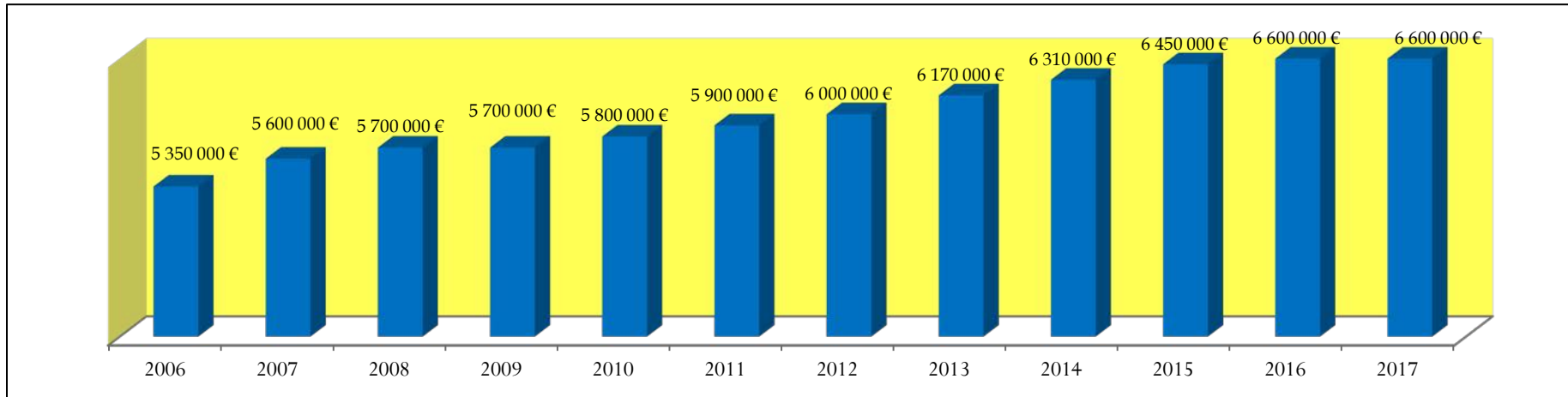
Il est proposé de maintenir la somme inscrite en 2016 à savoir 6 600 000 €.

Cette prévision tient compte des départs en retraite, des recrutements, de l'augmentation générale des salaires : avancement de grade, promotion, institution d'un nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des sujétions, expertises et de l'engagement professionnel).

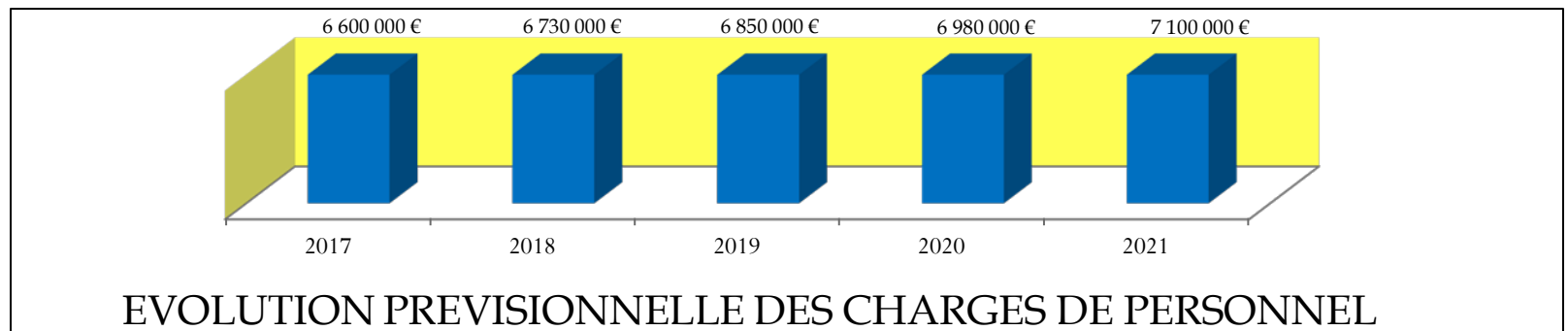
Cette prévision tient compte également du transfert de plein droit à la communauté d'agglomération du personnel exerçant ses fonctions au sein du service politique de la ville, compétence obligatoire transférée au 1^{er} janvier 2017 à l'EPCI.

Elle intègre également la hausse des taux de cotisations retraites salariales (+ 0,35 %) et patronales (+ 0,10 %). La part agent passe donc à 10,29 % et la part employeur à 30,60 % au 1^{er} janvier 2017.

EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL DE 2006 A 2017 : + 23,36% (base D.O.B.)



En application des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe, il est présenté ci-dessous l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs, des avantages en nature et du temps de travail (hors transfert de compétences éventuel à l'EPCI).



Les effectifs seront maintenus à 150 agents.

Les avantages en nature ne concernent que les attributions d'une concession de logement par nécessité absolue de service. Il n'est pas envisagé d'étendre ces avantages en nature.

Le temps de travail a été fixé à 35 h hebdomadaire par le conseil municipal en séance du 28 octobre 1999. Il n'est pas envisagé d'évolution sauf nouvelles dispositions réglementaires.

2.1.2 - LA CHARGE DE LA DETTE

L'annuité de la dette en intérêts est estimée à 235 000 €.

EVOLUTION DE LA DETTE EN INTERETS : - 62,70%



Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la dette dans son ensemble.

EN K€	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	1 728	1 532	1 984	1 420	1 316	1 320	1 310	1 070	1 097	781	795	774
Intérêts	630	500	500	600	450	440	370	372	340	310	275	235
Annuité totale	2 358	2 032	2 484	2 020	1 766	1 760	1 680	1 442	1 437	1 091	1 070	1 009

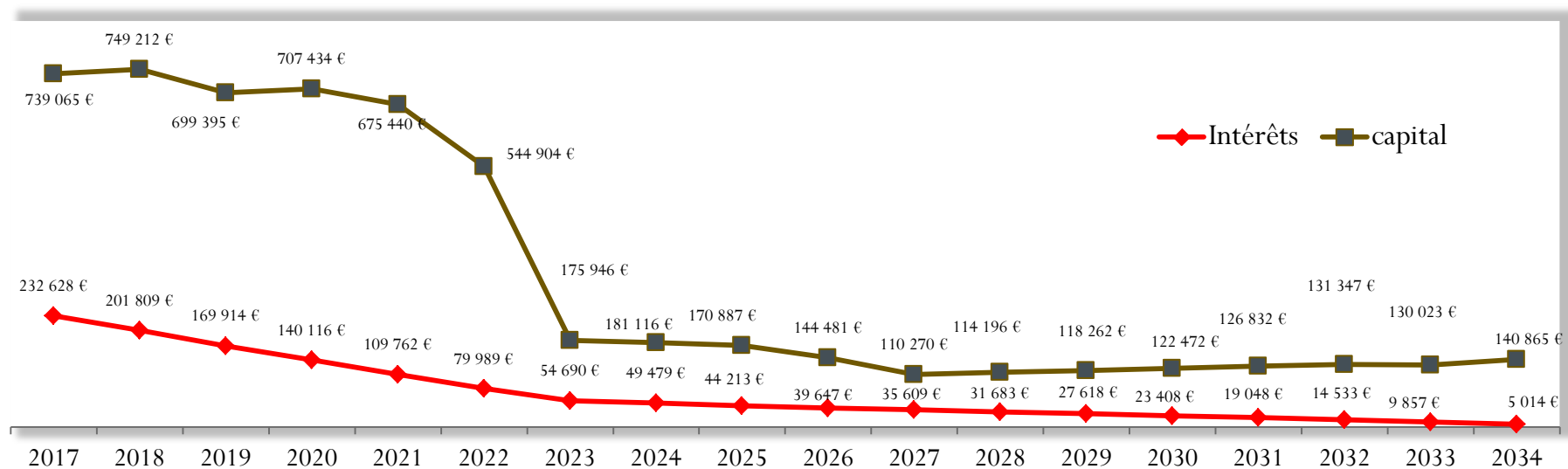
- ❑ L'annuité totale (capital et intérêts) ne cesse de diminuer (- 57,21 % de 2006 à 2017).
- ❑ L'annuité en capital tient compte de la somme de 34 800 € représentant la part investissement du loyer à verser à la SNI (société nationale immobilière) dans le cadre du bail emphytéotique administratif conclu pour le financement de la construction de la gendarmerie.
- ❑ La structure de la dette a été modifiée au cours des exercices 2011 et 2012 grâce aux renégociations d'emprunts.
- ❑ Elle est composée à 99,7 % d'emprunts classés 1A en charte Gissler (emprunts à taux fixe ou taux variable plafonné) et à 0,3 % d'emprunts à barrière simple classés 1B en charte Gissler (emprunt à taux fixe avec barrière Euribor).
- ❑ Pour la huitième année, il n'y aura pas de recours à l'emprunt compte tenu de la capacité d'autofinancement de l'investissement.

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Structure	indices sous-jacents	(1) indices zone euro	(2) Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple.	Nombre de produit	14					
	% de l'encours	99,7%					
	Montant en euros	5 769 670 €					
B - Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produit	1					
	% de l'encours	0,3%					
	Montant en euros	18 484 €					
C - Option d'échange							
D - Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5							
E - Multiplicateur jusqu'à 5							
F - Autres types de structures							

- Il est rappelé que la Ville rembourse une annuité de 145 000 € au titre de l'emprunt réalisé pour la construction de l'hôtel des finances (77 000 € en capital et 68 000 € en intérêts) représentant plus de 14 % de l'annuité totale de l'exercice 2017.

Sur cette base, l'évolution de la dette sera la suivante jusqu'à son extinction en 2034 :



A compter de 2027, ne restera à rembourser que l'emprunt relatif à la construction de l'hôtel des finances.

2.1.3 - LES DEPENSES OBLIGATOIRES

- ❑ La participation prévisionnelle à verser au SIVOM est de 1 025 000 € au lieu de 1 063 948 € réglés en 2016.

La contribution versée pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ne sera plus appelée par le SIVOM compte tenu du transfert de cette compétence à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2017.

- ❑ La participation communale aux charges de fonctionnement et d'investissement du SDIS a été fixée à 530 539,24 € soit une augmentation de 0,23 %.

La contribution par habitant est de 42,86 € pour Chauny (montant moyen : 32,35€ - montant minimum : 16,17 € - montant maximum : 48,52 €).

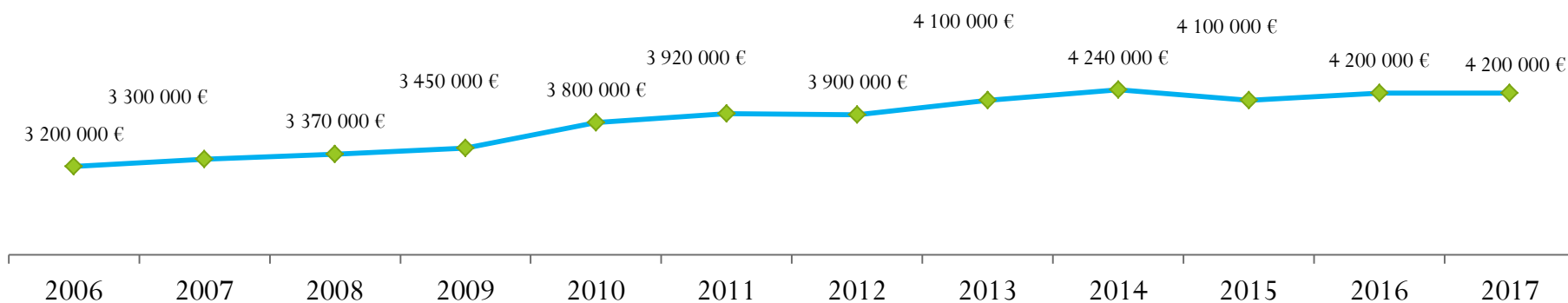
La base de calcul s'appuie sur la population DGF, le potentiel financier des communes et le nombre d'interventions des services de secours.

- ❑ La Ville versera une subvention de fonctionnement au CCAS de 270 000 € (dépenses courantes de fonctionnement).

2.1.4 - LES AUTRES DEPENSES

Il est prévu un crédit de 4 200 000 € pour les autres dépenses (charges d'énergie, entretien des bâtiments communaux et du matériel ...).

EVOLUTION DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL DE 2006 A 2017 : + 31,25% (base D.O.B.)



L'ensemble des dépenses de fonctionnement peut être estimé à 13 960 000€.

2.2 - LES RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT

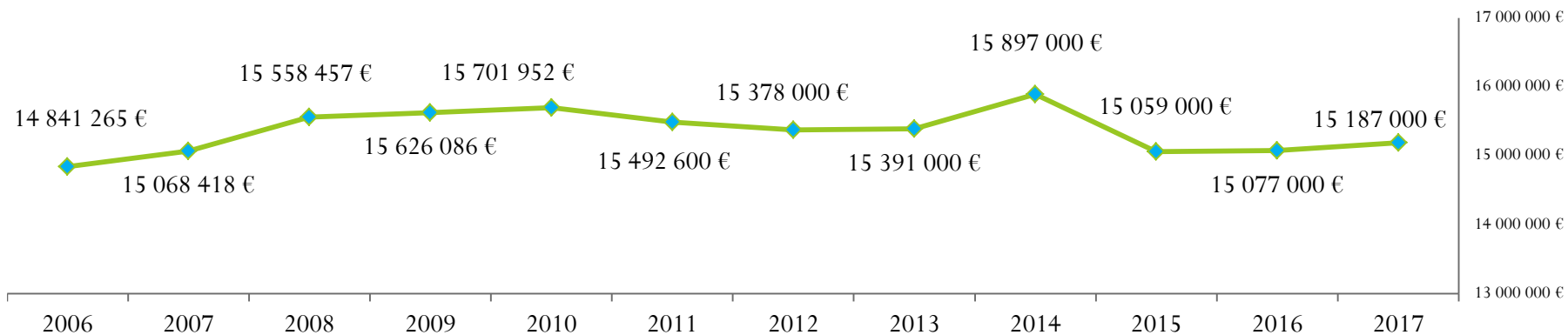
- Il est envisagé un maintien des taux des « impôts ménages ». Compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux de 0,4 %, de la diminution prévisionnelle des bases fiscales liées à la fermeture de l'entreprise Arkema, le produit fiscal attendu peut être évalué 4 440 000 €.
- La compensation au titre de la fiscalité professionnelle unique versée par la communauté d'agglomération est maintenue à 5 944 209 €.
- Le produit global des impôts, taxes et compensation peut être évalué à 11 060 000 €.
- Concernant les dotations d'Etat et subventions (Région, Département, CAF ...), il est prévu un crédit de 3 035 000 €.

La contribution de la commune au redressement des finances publiques, prélevée sur la dotation globale de fonctionnement, peut être estimée à 300 000 € pour 2017.

L'ensemble des recettes de fonctionnement peut être évalué à 15 360 000 €.

A ces recettes, s'ajoute l'excédent antérieur reporté estimé à 6 976 000 € (hors affectation du résultat).

EVOLUTION DES RECETTES DE GESTION DE SERVICES DE 2006 A 2017 : + 2,32%
(base D.O.B.)



2.3 - SECTION D'INVESTISSEMENT

2.3.1 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le prélèvement sur la section de fonctionnement est estimé à 4 367 000 € (après affectation de résultat).
- L'autofinancement devrait être de l'ordre de 3 593 000 € compte tenu de l'annuité de la dette en capital qui s'établit à 774 000 €.
- Le FCTVA attendu en 2017 est estimé à 660 000 €.
- Les subventions attendues dans le cadre du programme d'investissement 2017 sont évaluées à 352 500 €.
- Les autres recettes d'investissement (Taxe d'aménagement, amortissements ...) peuvent être estimées à 600 000 €.
- Pas de recours à l'emprunt.

2.3.2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2.3.2.1 – Le programme pluri annuel :

Les engagements pluriannuels sont les suivants :

	2017	2018	2019	2020	Années suivantes
4è tranche vidéo protection + renouvellement caméras	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Accessibilité écoles	268 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Accessibilité PMR voiries	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition de terrain allée de la justice	246 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition d'immeuble rue A.Briand	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition terrain quai Gayant	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition de véhicules	48 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Aménagement bureau accueil-animation	160 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement de la médiathèque	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement de trottoirs	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Aménagement de voiries diverses	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Aménagement d'une maison des syndicats	180 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement dispositif mise en sureté maison petite enfance	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement ilot Saint-Martin	200 000,00 €	500 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement rue du Maréchal de Lattre de Tassigny	0,00 €	0,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Aménagement tropicarium espace aquatique Oasis	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chaufferie salle des fêtes	110 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction d'une maison des sportifs au complexe sportif L.L.	600 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Création d'une aire de jeux rue Lepetit	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eclairage public	60 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Extension maison de la petite enfance		150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Extension Parking bd Gé0 André	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Isolation & étanchéité toiture médiathèque	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liaison piétonne Dow/Arkéma	127 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel divers	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Mise en conformité feux tricolores & rénovation des optiques	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Participation pour déploiement fibre optique (sur 20 ans)	129 500,00 €	129 500,00 €	129 500,00 €	129 500,00 €	2 072 000,00 €
Participation aménagement unité de restauration scolaire Collège V.Hugo	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Piste d'athlétisme complexe sportif	0,00 €	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Quartier de gare-Amgt site Nexans	0,00 €	2 181 500,00 €	2 181 500,00 €	2 000 000,00 €	0,00 €
Réhabilitation foyer J.Prévert	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise technique sections 4 à 7 du cimetière	91 000,00 €	133 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Requalification du Bd Bad Köstritz & amgt espaces extérieurs	300 000,00 €	1 996 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Signalisation directionnelle et microsignalisation	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Toit terrasse Ecole Bouloche	120 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totem entrées de ville + mobilier urbain	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux divers bâtiments scolaires	117 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux divers dans les bâtiments communaux	105 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
Travaux divers complexe sportif Léo Lagrange	67 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux marché couvert	57 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Zac saint Eloi	300 000,00 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résidence pour séniors					
TOTAL	5 218 800,00 €	6 710 250,00 €	4 351 000,00 €	3 069 500,00 €	3 012 000,00 €

2.3.2.2.- La programmation des investissements pour l'exercice 2017.

OPERATIONS	INSCRIPTIONS 2017	SUBVENTION	PARTICIPATION COMMUNALE
VOIRIES - AMENAGEMENT URBAIN			
Acquisition foncière (allée de la justice/rue A.Briand/Quai Gayant)	322 500,00 €		322 500,00 €
Aménagement îlot Saint-Martin (coût total : 950 000 €) (Acquisition foncière)	200 000,00 €		200 000,00 €
Requalification du Bd Bad Köstritz & amgt espaces extérieurs (cout total : 2 296 000 €)	300 000,00 €		300 000,00 €
Participation fibre optique	129 500,00 €		129 500,00 €
Aménagement de trottoirs	150 000,00 €		150 000,00 €
Eclairage public - divers	60 000,00 €		60 000,00 €
Création d'une aire de jeux rue Lepetit	60 000,00 €		60 000,00 €
Liaison piétonne Dow/Arkéma	127 000,00 €		127 000,00 €
Mise en conformité feux tricolores et rénovation des optiques	50 000,00 €		50 000,00 €
Extension parking rue Géo André	150 000,00 €		150 000,00 €
Signalisation directionnelle et microsignalisation	10 000,00 €		10 000,00 €
Accessibilité pour personnes à mobilité réduite-5ème tranche	50 000,00 €		50 000,00 €
Aménagement de voiries diverses	250 000,00 €		250 000,00 €
4ème tranche vidéo protection & renouvellement de caméras	130 000,00 €	54 500,00 €	75 500,00 €
Totem entrées de ville + mobilier urbain	40 000,00 €		40 000,00 €

OPERATIONS	INSCRIPTIONS 2017	SUBVENTION	PARTICIPATION COMMUNALE
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
Travaux divers complexe sportif	67 300,00 €		67 300,00 €
Construction d'une maison des sportifs au complexe sportif L. Lagrange	600 000,00 €		600 000,00 €
Aménagement du tropicarium de l'espace aquatique l'Oasis	50 000,00 €		50 000,00 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES et JEUNESSE			
Accessibilité dans les écoles	268 500,00 €	98 000,00 €	170 500,00 €
Aménagement dispositif mise en sureté maison petite enfance	16 000,00 €		16 000,00 €
Unité de restauration scolaire Participation à verser au Département-2è tranche	150 000,00 €		150 000,00 €
Toit terrasse Ecole élémentaire Bouilloche	120 000,00 €		120 000,00 €
Travaux divers dans les bâtiments scolaires	117 500,00 €		117 500,00 €
EQUIPEMENT CULTURELS			- €
Aménagement de la médiathèque	600 000,00 €	200 000,00 €	400 000,00 €
Isolation & étanchéité toiture médiathèque	29 000,00 €		29 000,00 €
AUTRES EQUIPEMENTS			
Chaufferie de la salle des fêtes	110 000,00 €		110 000,00 €
Renouvellement d'air Foyer J.Prevert	20 000,00 €		20 000,00 €

OPERATIONS	INSCRIPTIONS 2017	SUBVENTION	PARTICIPATION COMMUNALE
Aménagement Accueil hôtel de ville	160 000,00 €		160 000,00 €
Travaux divers dans les bâtiments communaux	105 000,00 €		105 000,00 €
Marché couvert - Habillage mur extérieur & rplct tôle	57 500,00 €		57 500,00 €
Aménagement d'une maison des syndicats	180 000,00 €		180 000,00 €
Matériel divers	100 000,00 €		100 000,00 €
Acquisition de véhicules	48 000,00 €		48 000,00 €
Cimetière Reprise des sections 4 à 7 (2ème tranche)-coût total : 318 000 €	91 000,00 €		91 000,00 €
OPERATIONS SEDA			
Participation ZAC Saint Eloi	300 000,00 €		300 000,00 €
TOTAL	5 218 800,00 €	352 500,00 €	4 866 300,00 €